

Prévenir les risques de cambriolage pendant l'été

Durant votre absence en juillet et/ou en août, les services de police municipale et de gendarmerie peuvent, sur demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Pour bénéficier du service «opération tranquillité vacances », vous devez vous inscrire avant votre départ en complétant une «demande individuelle d'inscription» accessible en ligne sur le site de la ville. Après avoir imprimé le document, il est notamment nécessaire d'indiquer votre nom, prénom, adresse, période d'absence, type et caractéristique du domicile ainsi que la personne à aviser en cas d'anomalie. Une fois daté et signé, ce document est à remettre à votre police municipale qui se chargera de le transmettre à la brigade de gendarmerie de la BASSEE. En cas de retour imprévu ou de modification de la durée de vos congés, le ministère rappelle de ne pas oublier de prévenir votre police municipale ou la gendarmerie.

Le ministère dispense également en ligne quelques conseils afin de limiter au maximum les risques de cambriolages (vérifier l'état des serrures, faire passer un voisin ou un ami, ne pas laisser trop longtemps le courrier dans la boîte aux lettres, renvoyer les appels téléphoniques...).

**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**



Quelques conseils pour vous prémunir des cambriolages

Face à la recrudescence des cambriolages, votre commune vous propose de prendre ces quelques mesures élémentaires afin de mieux protéger votre maison...

- Soyez prudent avec les démarcheurs. Ne vous laissez pas abuser par les personnes proposant des services à domicile. Informez la gendarmerie (ou la police municipale) de tous démarchages douteux.

- N'ouvrez jamais la porte à des étrangers sans preuve d'identité. Exigez la carte professionnelle des employés EDF-GDF, de La Poste, de France Telecom, etc... En cas de doute, faites de même avec les gendarmes et les policiers. Appelez éventuellement le service dont ils se réclament pour vérifier la véracité de leur qualité.

- Avant tout départ, verrouillez systématiquement les issues de votre domicile ainsi que les volets des fenêtres ou porte-fenêtre.

- Installez un téléphone près de votre lit et conservez les numéros d'urgence à portée de main. Il peut être utile d'avoir une lampe électrique à portée de main.

- Pour éviter les vols de véhicule à domicile, le plus souvent la nuit, ne laissez pas en évidence les clés et les papiers (sur la commode de l'entrée, par exemple, ou encore dans les poches de votre manteau suspendu, lui aussi, à l'entrée)

- Autant que possible, rentrez votre véhicule dans votre cour ou votre garage et fermez-en l'accès. Rappelez-vous que même si vous jugez que votre serrure peut être facilement forcée ou votre clôture enjambée, le voleur, lui, préférera aller au plus simple : la voiture garée dans la rue et dans l'obscurité !
- Gardez si nécessaire les entrées et les garages bien éclairés la nuit.
- Changez vos habitudes fréquemment : les cambrioleurs s'y fient !
- Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous. Placez vos valeurs en lieu sûr.
- Identifiez les objets de valeur. Gardez les factures et des photographies (pour les assurances). Ne les laissez pas en évidence dans la maison, cachez-les dans des endroits insolites.
- Beaucoup de voleurs repèrent les lieux avant de passer à l'action. Les fenêtres grandes ouvertes à travers lesquelles on peut tout voir de la rue sont idéales. Préférez donc les fenêtres côté jardin ou bien les fenêtres des étages et, si possible, laissez les volets fermés.

Si un cambrioleur s'introduit dans votre habitation :

- Ne prenez pas de risque. N'attaquez pas l'individu qui sera probablement aussi effrayé que vous. Appelez immédiatement la gendarmerie (17).
- Au départ du cambrioleur, appelez immédiatement la gendarmerie si vous ne l'avez pas encore fait. Ne touchez à rien.
- On a tort de s'imaginer le cambrioleur comme un visiteur forcément nocturne, qui porte systématiquement une cagoule, un masque ou une casquette. Dans certain cas, il est correctement vêtu ; il porte parfois un uniforme quelconque ou un veston. Le vol a parfois lieu en plein jour, souvent entre 10h00 et 20h00.

Dans le cas d'une courte absence :

- Laissez éventuellement fonctionner un poste de radio ou bien laissez une ou deux lampes allumées, de préférence raccordées à une minuterie les faisant fonctionner à la tombée de la nuit.
- Ne laissez pas de message écrit sur votre porte ou sur votre boîte aux lettres.
- Ne cachez pas vos clés sous votre paillason ! Les endroits habituels (pots de fleurs, boîte aux lettres...) sont les premiers visités.

Et pendant les vacances :

- Prévenez la police municipale ou la gendarmerie de votre départ (opérations «Tranquillité Vacances»).
- Mentionnez à vos voisins ou votre gardien que vous serez absent durant un certain temps et précisez les dates de départ et de retour ainsi que le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre en cas d'urgence.
- Demandez à quelqu'un de ramasser le courrier ou les journaux laissés à votre porte.
- Laissez la clé à quelqu'un en qui vous avez entière confiance.
- Demandez-lui d'ouvrir et de fermer régulièrement les volets.

